

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 12 avril 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 12 avril

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 avril 2017

et qu'elle a été faite le

6 avril 2017

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gérôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagny** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES

Suppléés : Vitreux : M. Marc GENTY

Absents excusés : **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Denis JEUNET **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Michel GREMAUX**Procurations de vote** :

Mandants : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)
Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 36**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2017_04_046****Objet** :

TEPCV – Accompagnement à la mise en place d'appels à projets « Coins Natures dans les écoles »

TEPCV – ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'APPELS A PROJETS **« COINS NATURES DANS LES ECOLES »**

Fin 2016, le Ministère de l'Environnement a ouvert aux écoles et collèges situés dans un « Territoire à Energie Positive » (TEPCV), un appel à projets pour financer l'installation « coins nature ». Dans ce cadre, l'Etat sélectionnera 10 000 écoles ou collèges qui pourront bénéficier d'une aide de 500 euros pour l'installation d'un coin nature et la mise en œuvre d'un programme pédagogique autour de ce support.

Les TEPCV doivent être signataires de la convention avec l'Etat et maitres d'ouvrage de ces aménagements, ils assurent la relation avec le Ministère de l'Environnement en charge de la mesure.

Le montant de l'appui financier versé dans le cadre de cette opération est de 500 euros par coin nature dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de la dépense. Le montant total des dépenses doit donc être au moins supérieur à 625 euros pour qu'une subvention soit allouée. Il est proposé que cet autofinancement soit pris en charge sur le budget des écoles.

4 écoles ont répondu à la proposition d'accompagnement de la Communauté de Communes : Dammartin-Marpain, Dampierre, Fraisans et Ougney. Les écoles présenteront un programme de travail qui constitue leur candidature, dans le cadre d'annexe à la convention type rédigée par le Ministère de l'Environnement.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **valide la proposition d'accompagnement des écoles de Dammartin-Marpain, Dampierre, Fraisans et Ougney par la Communauté de Communes pour la mise en place de leur coin nature ;**
- **approuve les termes de la convention, jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0



Annexe



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier

POTAGERS et JARDINS

PÉDAGOGIQUES dans les écoles et les collèges

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Choisissez un élément. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., sur le territoire lauréat, Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représenté par Choisissez un élément., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. désigné ci-après le « bénéficiaire »

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique (ESTE), par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la demande de subvention présentée par Choisissez un élément. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., en date du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date..

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier de l'ESTE pour la **réalisation d'un ou plusieurs potagers et jardins pédagogiques**, espaces dédiés à la nature sous formes diverses situés à l'intérieur d'un ou plusieurs établissements scolaires (école du 1^{er} degré ou collège) gérés par le bénéficiaire.

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour **les actions ayant connu un démarrage effectif au plus tard le 31 décembre 2017** et prendra fin avec le versement de l'aide et au plus tard le 31 décembre 2020.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à **500 euros** par potager/jardin pédagogique dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de la dépense subventionnable de chaque potager/jardin pédagogique. L'appui financier sera versé en une fois par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées au vu des pièces justificatives listées à l'article 3 ci-dessous.

Article 3 - Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le bénéficiaire s'engage à :

- a) Mettre en place sur son territoire l'action ou les actions figurant à l'article 1,
- b) Mettre en place un (ou des) composteur(s) pour accueillir les déchets alimentaires de la cantine du ou des établissement(s),
- c) Transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables (ventilées selon les postes comptables), acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan de l'action ou des actions mise(s) en œuvre.
- d) Apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., établi en trois exemplaires originaux.



Choisissez un élément,
du Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

la Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Ségolène ROYAL

Annexe 1
Projet(s) présenté(s)
Action n° 1

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le 
 ID : 039-243900560-20170412-DCC2017_04_046-DE

Nom de l'établissement scolaire	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Description de l'action	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Adresse de l'établissement scolaire	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Date d'installation du potager/jardin pédagogique	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.		
Détail des coûts	Dépenses	000,00€	
	Recettes	Autofinancement	00,00 € 00 %
		TEPCV	500 €

Action n° Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom de l'établissement scolaire	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Description de l'action	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Adresse de l'établissement scolaire	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Date d'installation du potager/jardin pédagogique	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.		
Détail des coûts	Dépenses	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. €	
	Recettes	Autofinancement	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. € Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
		TEPCV	500 €

Annexe 2

*Tableau financier de synthèse des actions financées par l'ESTE dans
le cadre de cette convention*

ACTION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DEPENSES	RECETTES					
			Autofinancement		Autres financeurs		TEPCV	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Action n° 1</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	000€	000€	00 %	00 %	00 %	500 €	00 %
<i>Action n° Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.€</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.€</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %</i>	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %</i>	500 €	<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %</i>
TOTAL		000 €	000 €	000 %			000€	00,0 %

Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse du bénéficiaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° SIREN : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Coordonnées bancaires :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

IBAN: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

BIC: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.